

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 12/12/2025
ID : 089-200039642-20251210-121_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le 10 décembre 2025, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, , <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme ELBACHIR Nicole, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M PICQ Christian., <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 50 - Absent(s) : 25 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 58	Absents avant donné pouvoir : <i>Argentenay</i> : M TRONEL Michel (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Flogny-la-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M CAILLET Jean-Baptiste), <i>Lézennes</i> : Mme LACROIX Audrey (a donné pouvoir à M MENARD José), TONNERRE : Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M LENOIR Pascal), M FICHOT Jean-François (a donné pouvoir à M DROUVILLE Michel), M GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M Régis LHOMME), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M CLECH Cédric). Absents excusés : Baon : M CHARREAU Philippe, Dannemoine : M KLOETZLEN Eric, Villon : Mme CHAMPAGNE MANTEAU Nadine, Gigny : M TOBIET Michel, Tonnerre : Mme AGUILAR Dominique, Mme BAILICHE Bahya, M. CLECH Cédric, Mélisey : M. BOUCHARD Michel, Bernouil : M. FOURNILLON Dominique
Délibération n° 121-2025	Absents non excusés : Arthonnay : M LEONARD Jean-Claude, Epineuil : Mme JOUVET Maryline, Gland : Mme CAMUS NEYENS Sandrine, Molosmes : M BUSSY Dominique, Saint-Martin-Sur-Armançon : M LEMAIRE Benjamin, Serrigny : Mme THOMAS Nadine, Tonnerre : M HAMAM Nabil, Tronchoy : M PATEY Jean-Marie Secrétaire de séance : Mme PRIEUR Chantal Date de convocation : Mercredi 3 décembre 2025

Objet :

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ECONOMIE

Aménagement numérique

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Convention de mise à disposition par la SCEA Domaine FOURNILLON

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 119, 119-1 et 119-2,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment ses articles 52, 52-1, 52-2 et 52-3,

Vu les délibérations n° 68-2018 et 108-2016 portant sur la mise en place d'une délégation de service public (DSP),

Vu la délibération n° 03-2019 du 11 février 2019 relative à la 1^{ère} convention de mise à disposition par la SCEA Domaine FOURNILLON,

Considérant que pour desservir la commune de BERNOUIL depuis l'église de TRONCHOY il est nécessaire de maintenir un site relais,

Considérant que la SCEA Domaine FOURNILLON, accepte de poursuivre la mise à disposition de son élévateur à grain au profit de la communauté de communes, nécessaire au bon fonctionnement des équipements relais,

Considérant le projet de la nouvelle convention annexée, qui a pour objet de déterminer les modalités et conditions de la prolongation de la mise à disposition par la SCEA domaine FOURNILLON au profit de la collectivité, dans les mêmes conditions que précédemment.

Entendu le présent exposé,
Après appel à candidatures en séance et au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	58	pour
		contre
		abstention

AUTORISE dès lors Monsieur le Président à signer la nouvelle convention concernant la mise en disposition d'un terrain à la communauté de communes par la SCEA domaine FOURNILLON, ainsi que tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Mme PRIEUR Chantal



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).